

## Le schéma directeur national

L'ensemble des personnels de l'éducation nationale (professeurs, inspecteurs, personnels de direction, administratifs, techniques, sociaux, de santé, etc.) forme une communauté professionnelle diverse, animée par les valeurs qui fondent l'École républicaine et la volonté d'assurer l'épanouissement et la réussite de tous les élèves.

Au croisement des priorités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la réponse institutionnelle aux besoins de formation des personnels, le [schéma directeur](#) est un cahier des charges des plans de formation national, académique et de l'établissement

### Les principes

Les principes sur lesquels repose le schéma directeur de la formation continue s'appliquent à ses déclinaisons annuelles, qu'elles soient nationales, académiques ou locales. Ces principes sont les suivants :

#### **Le schéma directeur s'adresse à l'ensemble des personnels participant au service public de l'éducation**

Professeurs, inspecteurs pédagogiques, personnels de direction, personnels d'éducation et d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux, de santé, les personnels d'accompagnement (AED, AESH)

Il traduit le **nécessaire continuum** entre formation initiale, formation continuée et formation continue

La qualité, le niveau et la crédibilité de la formation continue impliquent que celle-ci soit aussi souvent que possible **certifiante ou diplômante**

Le recours à **l'ensemble des modalités de formation continue** (en présentiel, en distanciel, hybride, collective ou individuelle) doit être envisagé à tous les stades de la formation, en veillant à l'équilibre entre les différents formats et à leur séquençage dans la durée

**La diversification des viviers de formateurs et la valorisation des compétences des personnels**, notamment celles acquises en formation universitaire ou professionnelle, est le corollaire du développement de la formation continue : outre la formation par les cadres pédagogiques du ministère, les actions de formation doivent valoriser la formation par les pairs (tutorat), pour toutes les catégories de personnels, ou par des intervenants extérieurs, notamment dans un cadre interministériel, partenarial ou en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche

**Les actions de formation continue doivent être, aussi souvent que possible, menées en proximité.** Seront donc privilégiées les formations en école, en établissement et en réseau ou bassin, notamment en lien avec le service RH de proximité, afin de proposer des services diversifiés, adaptés aux besoins exprimés par les personnels dans une logique d'établissements de service et de centre de ressources

Afin de mieux accompagner les carrières et détecter les potentialités, **la mise en œuvre du schéma directeur doit s'accompagner du développement d'outils permettant d'assurer la « traçabilité » des formations suivies et des compétences acquises.**

## Les axes

Pour exercer pleinement ces missions, les personnels doivent, selon leurs fonctions, connaître les politiques ministérielles, notamment éducatives, mais aussi le cadre juridique ou opérationnel de leur action ; faire évoluer leurs pratiques professionnelles en tenant compte notamment des évolutions scientifiques, techniques ou sociales pour toujours mieux répondre aux besoins des élèves ; et partager leurs expériences entre pairs. Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse doit ainsi permettre à ses personnels d'acquérir et développer leurs compétences professionnelles par une formation qui réponde à la fois à leurs demandes et aux besoins de l'institution. Il accompagne également ceux des personnels qui souhaitent connaître des évolutions professionnelles, soit au sein du service public de l'éducation, soit à l'extérieur de celui-ci. Le schéma directeur se compose de 3 axes :

### → Axe 1 : Se situer dans le système éducatif

Acquérir la formation institutionnelle ou le socle commun aux métiers afin de se situer dans son environnement professionnel en tant que fonctionnaire de l'État

*Cible : 100% des personnels doivent avoir bénéficié d'actions de formation dans tout ou partie de ces domaines, selon leurs demandes et en fonction des responsabilités exercées, sur la période 2019-2022.*

Les actions de formation continue menées au cours des années 2019-2022 porteront prioritairement sur :

- l'instruction obligatoire à 3 ans ;
- la mise en œuvre de la réforme du lycée et du baccalauréat : objectifs, contenus, modalités ;
- la réforme de la voie professionnelle : valorisation des filières, accompagnement des évolutions de la filière GA ;
- les enjeux du continuum lycées-enseignement supérieur ;
- la déontologie de la Fonction publique : principes et modalités ;
- la culture juridique et les fondamentaux du droit de la Fonction publique.

### → Axe 2 : Se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles

S'adapter aux évolutions des métiers

*Cible: 100% des personnels doivent avoir bénéficié d'une formation complète sur tout ou partie de ces sujets sur la durée du schéma directeur*

#### **Public : tous les personnels**

- incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République ;
- favoriser l'égalité des chances et la réussite de tous les élèves : optimiser les conditions d'apprentissage pour tous ;
- favoriser une École inclusive : accueillir et accompagner les élèves en situation de handicap, quelles que soient ses fonctions ;
- travailler en mode projet et favoriser la création de collectifs de travail ;
- savoir gérer les relations et conflits entre élèves ou avec les adultes : savoir-faire et savoir-être ;
- prévenir les violences éducatives ordinaires et toute autre forme de violence.

#### **Public : personnels administratifs et techniques**

- les éléments constitutifs d'une culture juridique commune : droit public, droit pénal et droit civil ;
- la gestion matérielle, administrative, financière et comptable dans le cadre de la modernisation de la fonction financière en EPLE ;
- la qualité de vie au travail : outils et techniques pour améliorer le bien-être au travail ;
- accompagner les évolutions professionnelles : outils et savoir-faire en matière de gestion des ressources humaines.

**Public : les personnels d'encadrement**

- savoir manager une équipe : animation d'un collectif de travail, attention portée aux collègues, protection et gestion des conflits ;
- moderniser le service public : rendre intelligible à tous l'action poursuivie, savoir communiquer auprès des différents acteurs de la communauté éducative ;
- les évaluations nationales des établissements : faire de l'évaluation un levier d'amélioration des pratiques professionnelles.

**Public : personnels sociaux et de santé**

- la promotion de la santé au service de la réussite scolaire ;
- santé et sécurité au travail ;
- l'action sociale en faveur des personnels ;
- formations au titre du développement professionnel continu (DPC) des personnels de santé.

**Public : acteurs RH et de formation**

- mise en place d'une GRH de proximité dans les académies ;
- professionnalisation des acteurs RH et de formation

**Public : personnels pédagogiques et psychologues de l'éducation nationale**

- l'apprentissage des fondamentaux à l'école primaire ;
- les nouveaux programmes des lycées généraux, technologiques et professionnels ;
- le numérique et l'intelligence artificielle dans le cadre pédagogique, notamment en lien avec la mise en place du CRCN et de la certification Pix ;
- les diverses approches pédagogiques dont celles liées à l'apport des sciences cognitives ;
- l'éducation artistique et culturelle, un levier de promotion sociale ;
- les évaluations nationales des élèves : faire de l'évaluation un levier d'amélioration des pratiques professionnelles ;
- la prise en compte dans les apprentissages de la diversité des élèves.

**→ Axe 3 : Etre accompagné dans son évolution professionnelle et valoriser ses compétences**

Valoriser ses compétences, diversifier son parcours professionnel et de formation, notamment dans le cadre de mobilités

**Cible: 10 à 20% des budgets alloués à la formation continue des personnels**

Une attention particulière doit être accordée aux demandes à l'initiative de l'agent, qu'il s'agisse de demandes de formation, d'accompagnement à la mobilité, de préparation aux concours ou de projets de transition professionnelle. Il en sera de même pour les demandes à initiative locale formulées par les écoles et les établissements scolaires, notamment dans le cadre des projets d'établissements

Le directeur des ressources humaines d'académie et le responsable académique de la formation mettent en place (...) un recueil et une analyse annuels, qui doivent déboucher sur un accompagnement des projets des personnels sous réserve des moyens disponibles. En tout état de cause, toute demande de formation est instruite et, après accord du chef d'établissement ou de rectorat, mise en œuvre dans un délai indiqué préalablement à la personne concernée

## Le plan national de formation – PNF

Le plan national de formation (PNF) est la traduction de la stratégie ministérielle de formation continue visant à améliorer les performances du système éducatif par la formation de formateurs.

Les objectifs de la formation de formateurs dans le cadre du PNF correspondent prioritairement aux thématiques fixées par le schéma directeur dans une logique d'accompagnement des politiques éducatives. Il doit permettre de **renforcer l'expertise des cadres, de constituer des viviers de formateurs académiques et départementaux** et d'induire une déclinaison effective des formations en académie.

Le PNF prend appui sur la diversification des modalités de formation en présentiel, en distanciel et hybrides, notamment grâce à la plateforme m@gistère, à laquelle tous les personnels seront prochainement en mesure d'accéder.

*En cliquant sur l'image ci-contre, accédez à l'ensemble de l'offre du PNF pour 2019-2020*



Schéma directeur de la formation continue (2019-2022)  
Plan national de formation (PNF) 2019-2020

Les axes du schéma directeur	Intitulé des thématiques	Intitulé de l'action	Public Catégories et effectifs	Date Nombre de jours	Lieu Modalité
Se situer dans le système éducatif	Déontologie de la fonction publique : principes et modalités	Formation de formateurs académiques sur la déontologie	120 formateurs	2 jours 2020	INZEF Présentiel
	Disposer d'une culture juridique et des fondamentaux de la fonction publique	Elaborer un parcours de formation au droit de la fonction publique : droits et obligations des fonctionnaires et dispositions statutaires	50 responsables RH et formation : DRH, DAFPE, RAF	1 jour 2020	Paris Présentiel
	L'école inclusive	Le pilotage du service public de l'école inclusive : partenariats EN / ARS / MDPH	120 SGA / DASEN / SG DSDEN / CT ASH / ENI ASH / Référents d'autres ministères et services (MDPH, ARS, associations majeures)	2 jours	Paris Présentiel
	L'orientation	Le pilotage de l'accompagnement à l'orientation dans le cadre du nouveau partage de compétences Etat-Régions-formation des formateurs de personnels de direction	90 formateurs académiques des personnels de direction du 2 <sup>nd</sup> degré : conseillers techniques établissements et vie scolaire (CT-EVS), personnels de direction, IEN-AD	2 jours	Paris Présentiel et parcours hybride
	L'instruction obligatoire à trois ans	La réalité de la mise en œuvre de l'instruction obligatoire à trois ans : le contrôle de l'instruction à domicile	120 formateurs de formateurs du premier degré (RENA-IEV)	1 jour	Paris Présentiel + parcours m@gistère
	La mise en œuvre de la	Formation à la préparation du Grand Oral à compter de la	2 sessions x 120 représentants de	4 jours (2 X 2 jours)	Paris Présentiel et parcours m@gistère

## Retrouvez les actes des séminaires PNF

Les actes des séminaires et rendez-vous nationaux du PNF sont disponibles sur éducol. Ces archives des sessions du PNF sont articulées aux orientations nationales de formation et à l'évolution des politiques éducatives comme aux grands enjeux du monde contemporain. Elles sont reliées, grâce aux liens proposés, aux programmes d'enseignement et ressources d'accompagnement d'éducol.

➔ Actes des séminaires et rendez-vous nationaux : [ICI](#)